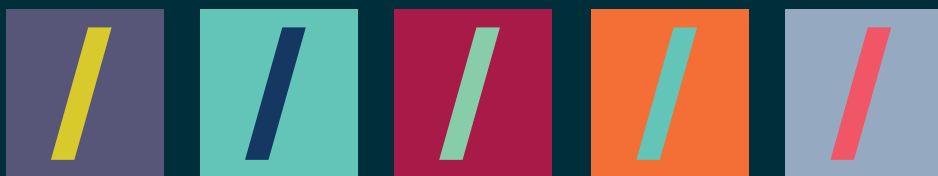




impl/id



Rapport du
comité de
mission

Sommaire

04 / Méthodologie

06 / Nos objectifs statutaires

08 / La mise en action de la mission par objectif
statutaire

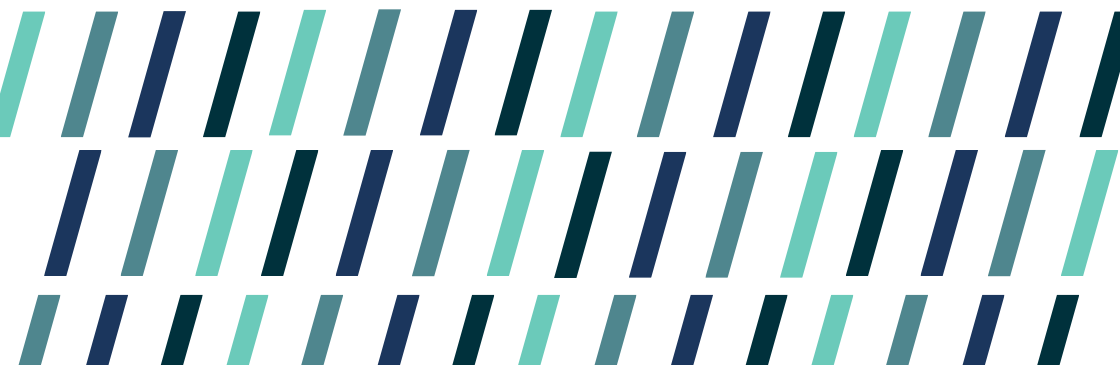
09 implid & ses équipes

12 implid et ses clients

14 L'impact social & environnemental d'implid

17 implid dans la cité

19 / Avis et préconisation du comité de mission



Méthodologie

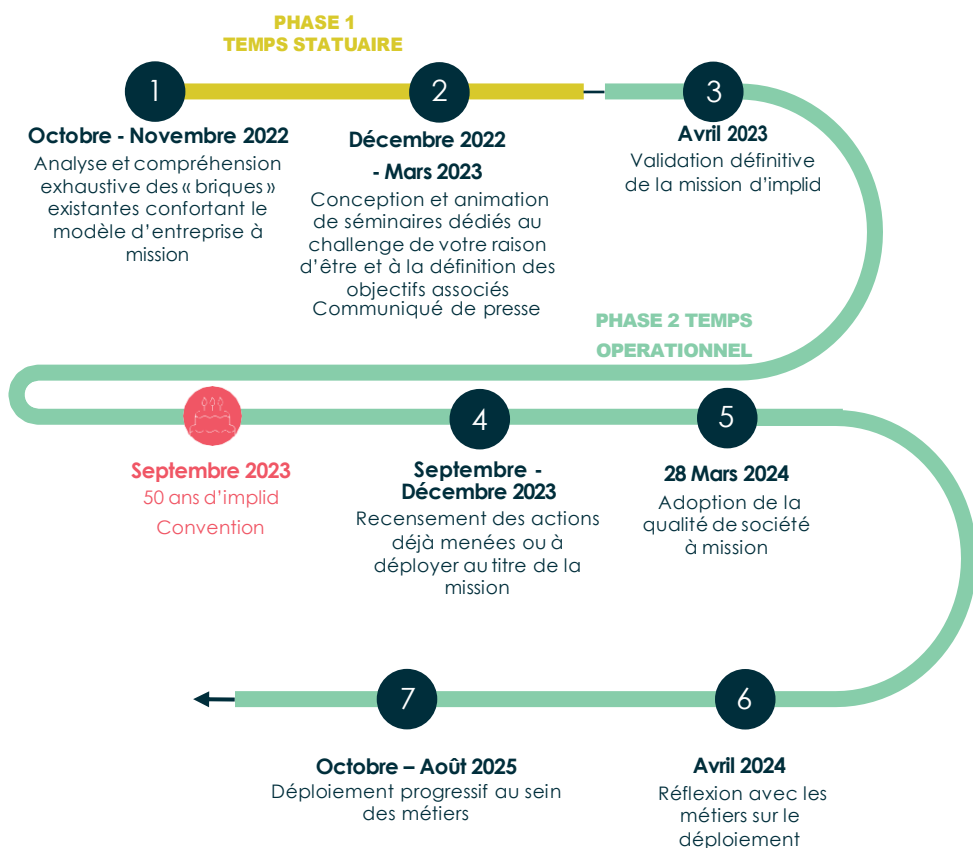


Une méthodologie basée sur le collectif

Dès la phase amont de ce projet de transformation d'entreprise, nous avons choisi le collectif et embarqué les parties prenantes : collaborateurs, actionnaires et clients.

La méthodologie opérationnelle choisie s'est déclinée d'une part sur le Groupe et d'autre part sur chacun de nos métiers.

Le Groupe et les métiers ont construit une feuille de route comprenant à la fois les actions ou initiatives, les indicateurs.



Nos objectifs statutaires



Nous avons souhaité décliner notre mission sur 4 axes qui forment ensemble l'écosystème et les parties prenantes « cœur » de notre groupe. En formalisant un objectif statutaire en lien direct avec **nos équipes, nos clients, notre entreprise et notre cité**, nous nous engageons collectivement auprès de chacun d'entre eux.

Ainsi, il nous est apparu essentiel :



Pour nos équipes,

de **contribuer à l'épanouissement et à l'autonomie des collaborateurs** en favorisant leur employabilité, en renforçant l'équité et le développement du management.



Pour nos clients,

de guider notre communauté d'entrepreneurs dans la **mise en œuvre de modèles économiques plus responsables et durables**.



Pour notre entreprise,

mettre les moyens en place afin d'inscrire le cadre de l'entreprise dans un **modèle durable et responsable** que ce soit autour de sa **politique RSE** ou dans les dispositifs mis en œuvre pour contribuer à l'atteinte des **objectifs statutaires**.



Pour la cité,

de participer à la vie de nos villes en contribuant à **des actions altruistes permettant l'aide à leur développement**.

La mise en action de la mission par objectif statutaire

Nos engagements

Chacun de nos objectifs statutaires a été décliné en 1 à 2 engagements. Un ensemble d'actions est d'ores-et-déjà en place et vous est présenté.



1

implid & ses équipes

Contribuer à l'**épanouissement** et à l'**autonomie des collaborateurs** en favorisant leur développement professionnel et personnel

Stratégie et Vision

Notre ambition est de faire d'implid une organisation **durablement engagée**, où la mission se traduit concrètement dans l'expérience vécue par nos collaborateurs.

Nous sommes convaincus que la réussite de notre projet collectif repose sur la capacité de chacun à **trouver du sens**, à **se développer** et à **travailler dans un environnement respectueux** de l'équilibre et du bien-être.

Déclinaison en objectifs opérationnels

01 Permettre à nos équipes d'avoir leur bon équilibre vie pro / vie perso

02 Développer les conditions d'une entreprise apprenante

Actions définies ou mises en place

Enquêtes de satisfaction régulières :

- Au près des collaborateurs tous les trimestres
- Définir des plans d'action spécifiques aux métiers en fonction des résultats.

Catalogue de formations internes et contenus externes

Proposés en libre accès pour permettre aux collaborateurs d'être acteur de leur développement professionnel. Cette approche vise à renforcer leur agentivité, c'est-à-dire leur capacité, individuellement et collectivement, à agir de manière autonome sur leur environnement, à initier des actions et à en influencer les évolutions.

Indicateurs « Groupe » retenus

*Ces indicateurs sont pris en compte au 31 août 2025

01 Bon équilibre vie pro/vie perso

Indicateur pilote - Taux de satisfaction des collaborateurs

- Score moyen
Cible : 7 au 31.08. 2027
- Nombre de répondants
Cible : minimum 80%
- Définition et application d'un plan d'action

Remarque : Cet indicateur sera déployé à partir de T1 2026 puis trimestriellement.

02 Entreprise apprenante

Indicateurs pilote projet

- Déploiement du catalogue interne my implid : 100%
- Déploiement externe (Albert, EDflex, France Défi) : 100%

INDICATEUR CIBLE - Pourcentage des collaborateurs participant au développement et au partage des connaissances

*A moyen terme > 40 %
31.08.2027*

*A long terme > 70 %
31.08.2029*

Remarque : cet indicateur sera activé lors du prochain exercice.

03 Autres indicateurs cibles :

- Nombre de formations suivies annuellement par le

collaborateur de son propre chef et en autonomie

→ 1 a minima, et 3 à long terme (31.08.2029)

- **Nombre de communautés de pratiques, de développement des compétences métiers, de soft skills**
→ 1 a minima et 1 par métier à long terme (31.08.2029)

2

implid & ses clients

Guider notre communauté d'entrepreneurs dans la mise en œuvre de **modèles économiques plus responsables** et **durables**.

Stratégie et Vision

En cohérence avec nos valeurs, nous souhaitons « **Eduquer** (ou Faire grandir) nos clients pour qu'ils fassent (ou qu'ils puissent faire) **évoluer leurs pratiques** et leurs **prises de décisions** en s'appuyant sur une méthodologie de prise en compte des **impacts ESG**. »

Nous souhaitons avoir la capacité de fournir une synthèse d'impact sur chacune de nos missions « phare » et ce, quel que soit, le métier concerné. Que celle-ci devienne une composante normative pour nous et nos clients.

Déclinaison en objectifs opérationnels

01 Faire évoluer notre conseil auprès des clients en intégrant les 3 piliers nécessaires à la durabilité de leur entreprise

Actions mises en place

- Webinaires, événements, articles
- Formations à la durabilité
- Création d'outil d'évaluation

Indicateurs « Groupe » retenus

*Ces indicateurs sont pris en compte au 31 août 2025

01 Webinaires, événements, articles

- Nombre d'articles en lien avec la RSE mis en ligne : 13
- Nombre d'événements en lien avec la durabilité organisés à

destination de nos clients : 4

02 Formations à la durabilité

- Nombre de formations au sein de notre catalogue : 4
-

03 One page impact : % de missions ayant permis à nos clients d'avoir eu un impact ESG au travers de la prestation de conseil

- Mise en place de la one page IMPACT :
Cibles : 33% au 31.08.2026 / 83% au 31.08.2027 / 100% au 31.08.2028
(Taux de conception de la one page impact : 75% au 31/08/2026)
- Mise en place de l'indicateur par métier
Cibles : 2027

3

L'impact social & environnemental d'implid

Mettre les moyens en place afin d'inscrire le cadre de l'entreprise dans un **modèle durable et responsable** que ce soit autour de sa politique RSE ou dans les dispositifs mis en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs statutaires.

Stratégie et Vision

La vision de notre entreprise repose sur la volonté de s'inscrire dans un modèle durable et responsable, où la performance économique s'accompagne d'un impact positif sur la société et l'environnement. Pour y parvenir, nous avons choisi **d'aligner notre stratégie RSE et nos engagements d'Entreprise à Mission**, en mutualisant les actions et les moyens. Notre fonctionnement désiloté favorise la cohérence, démultiplie les impacts et légitime nos engagements.

Déclinaison en objectifs opérationnels

- 01 **Faire prendre conscience aux équipes des enjeux environnementaux et de durabilité**
- 02 **Réduire notre impact carbone et notre empreinte numérique**

Actions mises en place

Podcasts, vidéos, articles, formations :

Un ensemble de contenus variés est déployé et animé en interne, avec un plan de communication et de formation transversaux dédiés.

Calculateur carbone :

Pour permettre d'évaluer les émissions de GES liées à leurs missions et d'identifier des leviers de réduction.

Politique de stockage numérique responsable

Estimation de nos émissions de GES

Indicateurs « Groupe » retenus

*Ces indicateurs sont pris en compte au 31 août 2025

01 Podcasts, vidéos, articles, formations

- Nombre de contenus sur le thème des enjeux environnementaux et de durabilité : 7
- Sensibiliser l'ensemble des collaborateurs aux enjeux environnementaux et climatiques au 31/08/26

02 Calculateur carbone

Calculateur carbone

- Taux de conception : 90%
Cible : 100% au 31.08.2026
- Taux de déploiement du calculateur carbone au sein des métiers : 0%
Cibles : 33% au 31.08.2026 / 83% au 31.08.2027 / 100% au 31.08.2028

Réduction de notre empreinte numérique

- Pourcentage de déploiement au sein des métiers : 9%
Cibles : 100% au 31.08.2026

03 Politique de stockage numérique responsable

Indicateurs « cibles » :

- Volume global (SP/Serveur) d'un métier versus nombre de Clients/CA/Collaborateurs, suivi annuellement
Remarque : cet indicateur sera suivi après le nettoyage réalisé par les métiers.
- Pourcentage de réduction des emails avec pièces jointes au niveau du Groupe
en cours de détermination

- Nombre d'impressions par métier / nombre de collaborateurs
en cours de détermination

4

implid au sein des territoires

Participer à la **construction d'une société de confiance** par la diffusion de **valeurs altruistes au cœur de la cité** OU au sein de notre écosystème.

Stratégie et Vision

Dans le prolongement de nos engagements, nous souhaitons qu'implid contribue à la **construction d'une société altruiste** et favorise la résilience des territoires, que ce soit au travers de **l'accompagnement de personnes éloignées de l'emploi** ou en **situation de précarité ou de détresse**.

Déclinaison en objectifs opérationnels

01 Mener dans nos territoires des actions à impacts sociétaux.

Actions mises en place

- Mécénat de compétences de proximité de nos collaborateurs
- Accueil au sein des bureaux de populations éloignées de l'emploi
- Intervention cyber dans les collèges
- Accueil de stagiaires et d'alternants

*Ces indicateurs sont pris en compte au 31 août 2025

01 Nombre d'heures de mécénat de compétence réalisées annuellement

440

02 Nombre d'associations accompagnées localement (Les antilopes, Viens voir mon taff, Associations ISSA France et On Sensibilise...)

3

03 Nombre de collaborateurs

21

Avis et préconisations du comité de mission



Le comité de mission tient à souligner la qualité du travail engagé ainsi que la structuration progressive de la démarche de société à mission, qui témoigne d'une volonté réelle d'inscrire durablement les engagements d'implid dans sa trajectoire de développement. Dans cette dynamique, le comité formule plusieurs recommandations destinées à renforcer la lisibilité, la cohérence et l'effectivité de la mission.

Il apparaît, en premier lieu, souhaitable de mieux expliciter l'articulation entre la stratégie de l'entreprise, sa raison d'être et sa mission, afin de faire ressortir plus nettement ce qui fonde la singularité d'implid sur son marché et la valeur ajoutée de son positionnement. Cette clarification pourrait utilement s'accompagner d'une formulation plus explicite de la raison d'être, ainsi que d'un approfondissement de certaines notions centrales, telles que celle de « tiers de confiance », dont la portée gagnerait à être davantage illustrée.

S'agissant de l'axe relatif aux équipes, le comité invite l'entreprise à renforcer les leviers d'adhésion et d'engagement autour de l'ambition d'entreprise apprenante, notamment par une évolution des indicateurs permettant de mieux appréhender la mobilisation effective des collaborateurs.

En ce qui concerne les clients, le comité recommande de consolider les dispositifs de mesure de l'impact des actions conduites au regard des objectifs poursuivis, en intégrant plus directement la voix du client dans l'évaluation et en faisant évoluer les outils existants, tels que le baromètre clients.

Pour l'entreprise, il apparaît également nécessaire de poursuivre et d'amplifier les efforts de communication sur les engagements portés, tout en intégrant de manière plus structurée les enjeux liés à l'intelligence artificielle et à la transformation des métiers, en particulier sous l'angle des usages concrets et de la compréhension fine des environnements sectoriels des clients.

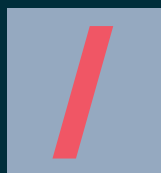
Enfin, s'agissant de l'ancrage territorial, le comité encourage la poursuite des actions engagées, tout en recommandant de renforcer les mécanismes d'incitation et les capacités de mesure permettant d'en objectiver les effets.



imp/id



C'est à
plusieurs
que l'on
devient
unique.





Mesurer ce qui est **capital**



**AVIS DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT SUR LA VERIFICATION
DE L'EXECUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

IMPLID PARTNERS

REFERENCE DE LA MISSION : OPP-00290

PERIODE ALLANT DU 28 FEVRIER 2024 AU 31 AOÛT 2025

TYPE D'OTI : TIERCE PARTIE

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1945 (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans le rapport du comité de mission et relatives à la période allant du 28 février 2024 au 31 août 2025 joint au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le suivi de l'exécution de la mission par le comité de mission,
- les conclusions favorables du comité de mission sur la pertinence des objectifs et
- la possibilité de vérifier l'exécution des objectifs.

Mais nous avons constaté :

- une absence de lien entre la raison d'être et l'activité de la société et
- une absence de lien entre ses objectifs 1, 3 et 4 et son activité et/ou les enjeux sociaux et environnementaux de son activité

Concernant deux objectifs statutaires, nous avons constaté que l'entité n'a pas mis en œuvre des moyens adéquats pour les objectifs sociaux et environnementaux suivants : « *Contribuer à l'épanouissement et à l'autonomie des collaborateurs en favorisant leur développement professionnel et personnel* » et « *Mettre les moyens en place afin d'inscrire le cadre de l'entreprise dans un modèle durable et responsable que ce soit autour de sa politique RSE ou dans les dispositifs mis en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs statutaires* » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts ; et que l'entité a atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis pour ces mêmes objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.

Et, nous avons constaté :

- le fait que l'entité ait mis en œuvre des moyens adéquats pour les objectifs sociaux et environnementaux suivants : « *Guider notre communauté d'entrepreneurs dans la mise en œuvre de modèles économiques plus responsables et durables* » et « *Participer à la construction d'une société de confiance par la diffusion de valeurs altruistes au cœur de la cité OU au sein de notre écosystème* » retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts ; et

- le fait que l'entité ait atteint les résultats qu'elle a définis à la fin de la période couverte par la vérification, pour ces mêmes objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts.

Par conséquent, la société Implid Partners respecte certaines des conditions de l'article L. 210-10, lui permettant de faire état de la qualité de société à mission. Elle ne respecte pas les conditions suivantes :

- Le lien entre la raison d'être et l'activité de la société et
- Le lien entre les objectifs statutaires 1, 3 et 4 et l'activité

Et, la société Implid respecte certains des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donnée pour mission de poursuivre (« *Guider notre communauté d'entrepreneurs dans la mise en œuvre de modèles économiques plus responsables et durables* » et « *Participer à la construction d'une société de confiance par la diffusion de valeurs altruistes au cœur de la cité OU au sein de notre écosystème* »), en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Concernant les objectifs sociaux et environnementaux « *Contribuer à l'épanouissement et à l'autonomie des collaborateurs en favorisant leur développement professionnel et personnel* » et « *Mettre les moyens en place afin d'inscrire le cadre de l'entreprise dans un modèle durable et responsable que ce soit autour de sa politique RSE ou dans les dispositifs mis en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs statutaires* », nous n'avons pas été en mesure d'émettre une conclusion.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- La qualité de société à mission est portée par Implid Partners, qui déploie la mission auprès de ses filiales exerçant des activités de conseil, d'expertise comptable, d'audit ainsi que ses fonctions support, à l'exception des activités liées au Digital.

Les activités « légales » : avocats, commissaires de justice et notaires sont intégrées au périmètre de la mission de manière volontaire. Ces activités sont exercées par des filiales de Implid Legal SAS (qui n'est pas société à mission).

- Des membres externes ont été intégrés au comité de mission dès la première période avec des profils experts du sujet. L'avis du comité de mission est critique et challengeant pour la période à venir.
- L'objectif statutaire n°3 (« Mettre les moyens en place afin d'inscrire le cadre de l'entreprise dans un modèle durable et responsable, que ce soit au travers de sa politique RSE ou des dispositifs mis en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs statutaires ») reprend, à la première lecture, les attendus communs aux sociétés à mission.

L'analyse de cohérence des objectifs statutaires conduit toutefois à considérer que les quatre objectifs définis correspondent chacun à une partie prenante ciblée par la

mission : les collaborateurs, les clients, l'écosystème et l'entreprise Implid. Dans ce cadre, l'objectif statutaire n°3 concerne spécifiquement Implid en tant qu'organisation. Il traduit un engagement social et environnemental porté par Implid et est susceptible de mobiliser l'ensemble des piliers de la RSE, au travers des actions mises en œuvre par l'entreprise. À ce stade, les éléments analysés montrent que les actions rattachées à cet objectif relèvent principalement du pilier environnemental.

- Nous notons l'effort d'Implid pour adapter et donc décliner son modèle de mission à ses différents métiers. Néanmoins, à date, aucun modèle de mission, donnant une information au niveau groupe, n'est défini. Ni le comité de mission, ni l'OTI ne peut challenger la mission de manière efficace avec le nombre et le type de données opérationnelles figurant dans le modèle. D'après le comité de mission : "Il convient de créer un socle commun de savoirs et de références, pour renforcer la culture « corporate » autour de la mission et favoriser l'engagement collectif, malgré la diversité des profils."

Pour information, Implid a décliné son modèle de mission par métier. Chaque métier a choisi à quel objectif opérationnel il contribue.

- Nous avons conclu sur une impossibilité de conclure pour les objectifs suivants :
 - Contribuer à l'épanouissement et à l'autonomie des collaborateurs en favorisant leur développement professionnel et personnel
 - Mettre les moyens en place afin d'inscrire le cadre de l'entreprise dans un modèle durable et responsable que ce soit autour de sa politique RSE ou dans les dispositifs mis en œuvre pour contribuer à l'atteinte des objectifs statutaires.

Ces deux impossibilités de conclure sont liées à :

- L'absence de moyens suffisants de la Fonction Support Finance et le Recrutement en face de l'objectif de bien être des collaborateurs. D'après le comité de mission "certaines initiatives mises en avant (entretiens annuels, travail hybride, autonomie) relèvent davantage de bonnes pratiques managériales que de l'incarnation spécifique d'une Entreprise à Mission." et
- L'absence d'un bilan carbone scope 3. Cela illustre un manque de moyens pertinents pour réduire l'impact carbone malgré de nombreuses actions menées sur les scopes 1 et 2. Nous notons que le scope 3 est en cours.

"Le Comité insiste sur l'importance de se concentrer sur l'essence des vrais changements, et de savoir renoncer à certaines actions périphériques"

Par ailleurs, un nombre limité de cibles n'est pas atteint à la date du 31/08/2025 (3 sur 80). Cette situation s'explique notamment par la nature d'une part significative des indicateurs, qui portent sur la mise en place des actions (indicateurs de moyens) plutôt que sur la mesure de leurs impacts.

Il est toutefois relevé que certaines données demeurent manquantes, celles-ci n'étant pas encore disponibles sur cette première période de vérification.

- La raison d'être et les objectifs statutaires, tels que formulés, ne sont pas explicitement liés à l'activité. Malgré cela, les actions qui sont déployées ensuite sont liées aux différentes activités de Implid.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans le rapport du comité de mission.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- De constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- De sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- D'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir son rapport en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

En application des dispositions de l'article R.210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis de vérification motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à l'arrêté du 27 mai 2021 déterminant les modalités selon lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission de vérification ainsi qu'à notre programme de vérification (PG01) relatif aux sociétés à mission.

Dispositions réglementaires et textes applicables

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21, A. 210-1 et A 210-2 du code de commerce, à la norme NF EN ISO/IEC 17029 et à notre programme de vérification (PG01).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 2 personnes et se sont déroulés entre juillet 2025 et janvier 2026 sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons notamment mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux (représentant la direction, le comité de mission, le comité de déploiement et les collaborateurs).

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être, de ses objectifs statutaires ainsi que de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- D'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisée dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- D'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la **cohérence** des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - o La feuille de route de société à mission et le dernier rapport du comité de mission établi ;

Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :

- o Les informations collectées ;
- o La raison d'être et
- o Les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'**exécution** des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesures de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les travaux suivants :

- Nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que le rapport du comité de mission ;
- Nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans le rapport du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- Nous avons vérifié la présence dans le rapport du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- Nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- Nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs et, notamment nous avons :
 - o Apprécie le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité ;
 - o Vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - o Vérifié l'existence de procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - o Mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - o Mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés s'il y a lieu par des vérifications sur site et au siège de l'entité des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - o Apprécie la cohérence d'ensemble du ou des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Rennes, le 09 mars 2026

L'Organisme Tiers Indépendant,

Impaccct

Aurélie Caudal

Vérificatrice impactante